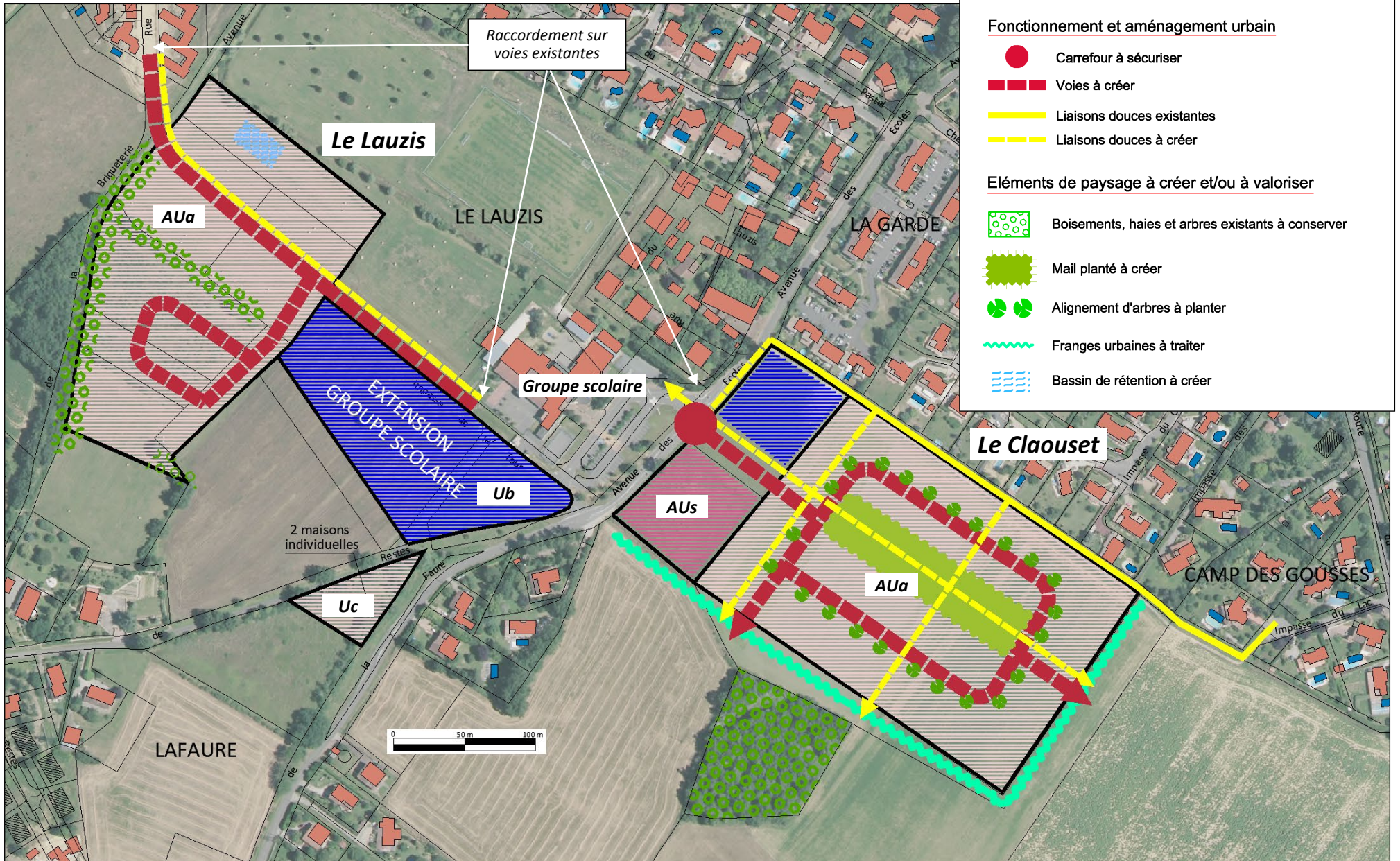


SECTEURS AUa et Aus / ZONES Ub et Uc



Éléments de programmation

- Habitat individuel / groupé
- Habitat collectif / Commerces / Services / Equipements
- Commerces / Services / Equipements

Fonctionnement et aménagement urbain

- Carrefour à sécuriser
- Voies à créer
- Liaisons douces existantes
- Liaisons douces à créer

Éléments de paysage à créer et/ou à valoriser

- Boissements, haies et arbres existants à conserver
- Mail planté à créer
- Alignement d'arbres à planter
- Franges urbaines à traiter
- Bassin de rétention à créer

SECTEURS AUa et AUs

▪ *Surface aménageable :*

Secteur AUa « Le Claouset » : 4,4 ha

Secteur AUa « Le Lauzis » : 3,5 ha

Secteur AUs : 1,1 ha

▪ *Nombre de logements :*

Secteur AUa « Le Claouset » : entre 64 et 68 logements

Secteur AUa « Le Lauzis » : entre 50 et 52 logements

Secteur AUs : environ 88 logements

▪ *Programmation sociale dans le secteur AUs :*

100% de logements sociaux bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des formes actuelles de financement possibles

▪ *Constructions :*

Les constructions doivent privilégier une conception, des matériaux et leur mise en œuvre ainsi qu'une consommation d'énergie compatibles avec le concept de développement durable.

L'emploi d'énergies renouvelables, économes et non polluantes doit être privilégié.

Echéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser

Conformément à l'article L.123-1-4 du Code de l'Urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Secteur	Site	Nombre de logements attendus (+ ou - 2)	Echéancier
AUs	Le Claouset	88	Immédiatement
AUa	Le Lauzis	52	Immédiatement
AUa	Le Claouset	66	Ouvert à l'urbanisation (dépôt du permis d'aménager) après la réalisation de 80% au moins du programme de logements (dépôt des permis de construire) attendus sur le secteur AUa « Le Lauzis »